

CALELLA



Challenge de l'Amitié Bernard Delmas

Du 5 au 09 mai 2020



LIVRET DE PRESENTATION



*Nouvelle formule
4 jours*



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2020



Cher(e) ami(e),

En 1996, les tous jeunes Jacky, Juju et Louis, amenés par le regretté Bernard DELMAS, se sont lancés dans un pari un peu fou : organiser tous les 2 ans le Challenge de Pétanque de l'Amitié à Calella en Espagne ou plus précisément en Catalogne du sud.

Tous leurs efforts ne seront pas en vain. Pour cette treizième édition, nul doute que la chance nous sourira. Sans être devin, 2020, ou vingt – vingt si vous préférez, nous promet d'être un grand cru. Jeu de vingt, jeu de malin, jeux de boules se jouent en poules à la rosée du matin.



Désormais vintage, le triumvirat de Calella, toujours de mèche, réfléchit sans relâche afin que vous puissiez profiter pleinement de votre séjour ibérique. Avec la nouvelle formule 4 jours, vous pourrez bénéficier d'une journée de détente le 08 mai après avoir fait la fête la veille au Grand Casino de Lloret De Mar. Comme en 2018 le grand casino nous accueillera pour une soirée exceptionnelle avec une nouvelle attraction et bien sûr un repas et un bal pour clôturer.

Le petit train de la commune de Calella sera reconduit pour effectuer les trajets de l'hôtel aux terrains de jeux, pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. L'équipe de l'ASCE 66 sera heureuse de vous accueillir pour partager dans la bonne humeur ce week-end sportif, fait aussi et surtout, de rencontres et d'amitiés.

Nous vous espérons nombreux à Calella sur la Costa Del Maresme en Espagne du 5 au 9 mai 2020

Le nombre de participants est limité à 550 (au-delà liste d'attente après le 31 janvier 2020)

La direction de l'hôtel "Président " vous propose également d'allonger la durée de votre séjour avant ou après la compétition (*voir les options de la fiche d'inscription individuelle*).

Pour ceux qui choisissent l'option semaine, la journée culturelle est reconduite le lundi avec une visite au choix de Barcelone (avec options) ou de Gérone et Bésalu.

Les inscriptions devront nous parvenir impérativement **avant le 31 janvier 2020** accompagnées du chèque représentant la moitié de votre séjour. Le solde sera réglé **au plus tard le 31 mars 2020**.

ATTENTION : Les chèques vacances ne sont pas acceptés

En cas de désistement après le 17 avril 2020 aucun remboursement ne sera effectué, sauf accord de l'hôtelier (les frais d'organisation resteront dans tous les cas acquis à l'ASCE 66).

Le dossier d'inscription (*fiches, individuelles, par équipe et récapitulative*) accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de **l'ASCE 66 Pétanque Calella** devra être adressé à :

**DDTM des Pyrénées Orientales – ASCE 66 Pétanque
BP 50909, 2 rue Jean Richepin 66020 PERPIGNAN Cedex**

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ASCE 66 à la rubrique Calella 2020

En attendant de vous retrouver avec un grand plaisir, recevez mes amitiés ascéistes les meilleures.

Annie PARSOT

Présidente de l'ASCE 66



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2020



DOSSIER DE PRESENTATION

NOUVELLE FORMULE 4 jours

1 – Date du challenge

Ce challenge de pétanque organisé par l'ASCE 66 se déroulera en doublettes formées les 5, 6, 7, 8 et 9 mai 2020 à Calella (Espagne).

Tout participant à ce Challenge doit être, titulaire de la carte d'adhérent de son A.S.C.E., ou de la F.F.S.E (Fédération Française des Sports Entreprises) ou apparenté avec l'adhérent.

2 – Lieu du challenge

Le challenge se déroulera à Calella. Reconnue capitale touristique de la Costa del Maresme, c'est une ville cosmopolite, avec un climat typique de la Méditerranée. Elle est située à 50 km de Barcelone et de Gérone et à 140 km de Perpignan.

Calella est une ville qui compte plus de 650 ans d'histoire et un passé ouvert sur la mer et sur la montagne. Elle offre une plage de près de trois kilomètres de long, une grande zone piétonne et commerciale au cœur de la ville, des zones naturelles comme le Parc Dalmau ou la promenade Manuel Puigvert où se déroulera le challenge.

Calella est desservie par les aéroports de Barcelone et de Gérone. Des compagnies low cost desservent ces deux villes depuis Beauvais, Poitiers, Lille, etc... Le TGV arrive également en gares de Barcelone et de Gérone. Des lignes régulières de train et de bus desservent Calella depuis Barcelone et Gérone. En cas de nécessité, l'organisation mettra en place un service de navette depuis les aéroports ou la gare de Calella pour ceux qui en feront la demande entre 6 heures et 24 heures (en dehors de ces horaires, possibilité d'utiliser un bus de ramassage qui sera entièrement à votre charge).

3 – Hébergement

L'hébergement est prévu sur un lieu unique, l'Hôtel « Président ». L'ensemble des participants sera hébergé en chambre double. Des chambres individuelles, moyennant supplément, pourront **exceptionnellement** être attribuées. L'Hôtel « Président » est un hôtel 3 étoiles de grand standing, avec Piscines bar et divers services. Les repas et les animations, à l'exception du repas de gala, se dérouleront à l'Hôtel « Président ».

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant midi.

Il est interdit de fumer dans l'hôtel.

4 – Accueil

Les participants au challenge de pétanque, seront accueillis le samedi 02 mai et le mardi 05 mai 2020 à partir de 17 heures dans le hall de l'hôtel. Une sangria de bienvenue sera offerte à chacun (au bar sur présentation du ticket).

5 – Parking

Le parking gardé "la Plane" est à la disposition des participants. Il se situe à 300 m de l'hôtel et un tarif préférentiel est consenti aux participants pour 7 € la journée. Un Ticket à présenter à l'accueil du parking sera envoyé par mail à l'issue des inscriptions avec le livret d'accueil ou sera également disponible à l'accueil, auprès de l'organisation le jour de votre arrivée.

Attention de ne pas se garer n'importe où, la fourrière espagnole est très vigilante et efficace.

6 – Boulodrome

Les parties se dérouleront sur les allées centrales de l'Esplanade « Manuel Puigvert » de la commune de Calella situées en bordure de la Grande Bleue. Les terrains seront tracés et numérotés. La remise des récompenses se fera à l'hôtel le jeudi après-midi.

La liste des participants et le tirage au sort par poules seront affichés dans le hall de l'hôtel, la veille de la compétition.

7 – Restauration

La carte « restauration » délivrée à votre arrivée, vous permet l'accès au restaurant et précise l'heure des repas, excepté le jour de la compétition où les horaires peuvent varier.

Tous les repas, excepté la soirée de gala, se feront à l'Hôtel « Président » selon la formule buffet (entrées et desserts à volonté, plat principal trois au choix à volonté), **boissons non comprises**.

Après le repas du soir, une animation est assurée par l'hôtel Président.

Les repas sont servis impérativement à :

Petit Déjeuner : selon les horaires, notés sur votre fiche, excepté le jour de la compétition

Déjeuner : selon les horaires notés sur votre fiche, excepté le jour de la compétition

Dîner : selon les horaires notés sur votre fiche, excepté le jour de la soirée de Gala (Casino)

Animation des soirées sur place (de 21h30 à 24h00)

Aucune boisson ne peut être amenée en salle par les participants pour les repas

Soirée de Gala :

Repas de gala avec boissons le jeudi 07 mai, départ en bus devant l'hôtel à partir de 19h30 pour le grand casino de Lloret de Mar.

Spectacle cabaret et bal jusqu'à 2 heures du matin. Un bar sera à votre disposition pour toute la durée de la soirée (boissons à votre charge). Afin d'éviter toute déconvenue, il est recommandé de repérer l'emplacement exact des bus pour le retour. Après 2 heures du matin le retour sera à votre charge (taxi).

Entrée gratuite au Grand Casino Costa Brava pour les + de 18 ans (situé sous la salle de spectacle). Carte d'identité obligatoire.

8 – Sortie culturelle

Une sortie culturelle est proposée pour les personnes qui ont choisi la formule à la semaine. Cette sortie se déroulera la journée du lundi 4 mai avec départ le matin en bus grand luxe devant l'hôtel pour la visite de Barcelone (voir les options proposées fiche d'inscription) ou de Gérone et Bésalu avec un guide parlant français. Le midi, un pique-nique sera fourni par l'hôtel. Ceux qui le souhaitent pourront profiter du transport collectif réservé pour cette journée et visiter librement la ville.

Un supplément joint au dossier donnera le détail de la journée.

9 – Inscriptions

Le challenge de pétanque se déroulera les mercredi 06 mai et jeudi 07 mai 2020. Les inscriptions seront ouvertes courant décembre 2019 et seront closes impérativement le vendredi 31 janvier 2020.

Le nombre de participants est limité à 550 (au-delà liste d'attente après le 31 janvier 2020)

10 – Tarif des inscriptions

Le tarif indiqué sur la fiche individuelle comprend :

La sangria de bienvenue, l'hébergement, les repas correspondant à votre séjour, le cocktail après la remise des récompenses, le repas de gala et les animations. Sur demande un pique-nique pourra être fourni le jour du départ, pour le repas du midi (demande à faire la veille avant 19h00 à l'accueil)

Le supplément pour chambre individuelle 12 € par nuit (très limitées).

Les personnes qui le souhaitent peuvent adapter leur séjour à l'hôtel (hors forfait) moyennant une participation supplémentaire de 30,50 € par jour et par personne en pension complète et chambre double (hors boisson).

11 – Désistement

L'organisation ne peut pas souscrire d'assurance annulation. En conséquence, en cas d'annulation de séjour après le 01 avril 2020 la moitié des sommes versées reste acquise à l'organisation.

En cas d'annulation de séjour après le 17 avril 2020, aucun remboursement ne sera possible, sauf accord de l'hôtelier (les frais d'organisation resteront dans tous les cas acquis à l'ASCE 66).

Aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé.

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte.

Toute modification de réservation avant le 01 avril 2020 non confirmée par courrier ou par mail ne pourra être validée.



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2020



PROGRAMME

Samedi 02 mai 2020

<i>A partir de 17 heures</i>	Accueil des participants, sangria de bienvenue
<i>A partir de 19 heures</i>	Dîner, animation, nuit (voir horaires sur la fiche de l'hôtel)

Dimanche 03 et mardi 05 mai 2020

Jours libres

Lundi 04 mai 2020

<i>9 heures précises</i>	Visite de Barcelone (voir les options fiche d'inscription) ou de Gérone et Bésalu
--------------------------	---

Mardi 05 mai 2020

<i>A partir de 17 heures</i>	Accueil des participants, sangria de bienvenue
<i>A partir de 19 heures</i>	Dîner, animation, nuit (voir horaires sur la fiche de l'hôtel)

Mercredi 06 mai 2020

<i>7 heures 30</i>	Petit déjeuner, pour les joueurs
<i>8 heures 30</i>	Début de la compétition pour le concours masculin
<i>9 heures</i>	Début de la compétition pour les concours féminin et mixte
<i>A partir de 13 heures</i>	Déjeuner
<i>15 heures</i>	Poursuite de la compétition
<i>A partir de 19 heures</i>	Dîner, animation, nuit

Jeudi 07 mai 2020

<i>A partir de 8 heures</i>	Petit déjeuner
<i>9 heures</i>	Parties finales des différents concours et finales des consolantes
<i>A partir de 13 heures</i>	Déjeuner
<i>15 heures</i>	Finales des concours principaux et complémentaires
<i>17 heures 30</i>	Résultats et remise des récompenses au bord de la piscine
<i>A partir de 19 heures 30</i>	Départ en bus pour le grand casino de Lloret de Mar
<i>A partir de 0 heures 30</i>	Retours toutes les 30 minutes, fin de la soirée à 2 heures

Vendredi 08 mai 2020

Journée libre

Samedi 09 mai 2020

<i>A partir de 8 heures</i>	Petit déjeuner - Matinée libre
<i>A partir de 13 heures</i>	Repas et retour



REGLEMENT DU CHALLENGE

ARTICLE 1 : Date et lieu

Le challenge de pétanque et de l'amitié Bernard DELMAS se déroulera du 05 au 09 mai 2020 à Calella (Espagne - Catalogne Sud).

L'organisation sera assurée par l'ASCE 66.

ARTICLE 2 : Participants autorisés

Sont admis à participer les adhérents des ASCE invitées ainsi que les adhérents de la F.F.S.E (Fédération Française des Sports Entreprises) ou apparentés avec l'adhérent.

ARTICLE 3 : Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

ARTICLE 4 : Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux, en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc...) et pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais seront à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

ARTICLE 5 : Commission d'organisation

Une commission d'organisation est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves (retard, absence, etc...). Elle est constituée de trois membres de l'ASCE organisatrice, du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

ARTICLE 6 : Contrôle des engagements

A L'inscription

Chaque association participante fournit à l'organisateur les fiches individuelles et la fiche récapitulative des inscrits dûment remplies, datées et signées par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- Le nom du responsable et son numéro de téléphone
- L'identité et la filiation du participant
- Le numéro de la carte d'adhérent ASCE
- La composition des équipes
- La répartition des chambres

La personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 7 : Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

Le mercredi matin les parties débiteront à 8h30 pour le concours masculin et à 9h00 pour les concours féminin et mixte. A compter de 8h45 et 9h15, toute équipe retardataire rendra 1 point de pénalité à l'équipe adverse, puis à nouveau 1 point toutes les 5 minutes écoulées. A 9h30 et à 10h00, les équipes présentes n'ayant pas commencé leur partie faute d'adversaire seront déclarées gagnantes.

Le mercredi après-midi les parties reprendront à 15h00 pour tout le monde, il sera fait application des mêmes pénalités dès 15h15.

Le jeudi matin, les parties reprendront à 9h00 pour tout le monde, il sera fait application des mêmes pénalités dès 9h15.

En cas d'incident grave, la commission pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou son équipe.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

ARTICLE 8 : Référence à une réglementation nationale

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, sauf dispositions particulières prévues au présent règlement concernant la tenue (libre pour tous).

ARTICLE 9 : Tirage au sort des rencontres

Le tirage au sort des rencontres des parties de poule entre les équipes inscrites aux trois concours principaux (masculin, féminin et mixte) aura lieu la veille du concours et sera fonction du nombre d'équipes inscrites. Toute équipe mixte sera obligatoirement inscrite dans le concours mixte.

Le tirage au sort ne devra pas opposer 2 équipes d'une même ASCE pendant les parties de poule (sauf cas de force majeure).

A la fin de chaque partie, les équipes, gagnantes et perdantes, devront s'inscrire à la table de marque.

A l'issue des phases de poule, le tirage des parties se fera par tirage au sort.

ARTICLE 10 : Définition des épreuves

Le Challenge comporte trois séries de concours **en doublettes formées** :

- le concours principal,
- le concours complémentaire,
- le concours consolante.

Le concours principal se compose :

- d'un concours masculin,
- d'un concours féminin.
- d'un concours mixte

Le concours complémentaire :

A l'issue des phases de poules des concours principaux (masculin, féminin et mixte), il sera mis en place pour les concurrents éliminés :

- un concours complémentaire masculin
- un concours complémentaire féminin.
- un concours complémentaire mixte

Le concours consolante :

Tous les éliminés du premier tour (principal et complémentaire) des différents concours, participeront à la consolante :

- un concours consolante masculin,
- un concours consolante féminin.
- un concours consolante mixte

ARTICLE 11 : Déroulement des épreuves

La première phase des trois concours principaux sera organisée par poules de 4 équipes (doublettes) sauf impossibilité mathématique.

Les deux meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées pour la suite des concours principaux qui se joueront alors par élimination directe, après tirage au sort.

Les deux équipes perdantes de chaque poule seront inscrites d'office pour le concours complémentaire disputé aussi par élimination directe, après tirage au sort.

La consolante (masculin, féminin et mixte) se déroulera suivant le principe de l'élimination directe, sans tirage au sort.

ARTICLE 12 : Durée des parties

Les parties de poule se joueront en 11 points, ainsi que les parties de la consolante à l'exception des finales de ce concours qui se joueront en 13 points.

ARTICLE 13 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par des arbitres fédéraux de la ligue Languedoc-Roussillon de la FFPJP.

ARTICLE 14 : Classement des équipes

Un classement individuel des équipes sera établi dans chacun des concours : principal, complémentaire et consolante.

Un classement masculin, féminin et mixte par ASCE sera établi pour l'attribution du challenge de l'amitié.

Le challenge sera attribué à l'ASCE ayant obtenu le meilleur classement sur les trois équipes les mieux classées dans chacun des concours principaux. En cas d'égalité, il sera pris en compte la quatrième équipe et ainsi de suite.

Le barème suivant sera appliqué :

Équipe vainqueur	7 points
Perdante en finale	6 points
Perdante en ½ finale	5 points
Perdante en ¼ finale	4 points
Perdante en 1/8 finale	3 points
Perdante en 1/16 finale	2 points
Perdante en 1/32 finale	1 point

Ce classement est établi sous le contrôle de la commission d'organisation qui le valide.

Le trophée Bernard DELMAS sera remis à l'équipe de l'ASCE du Languedoc Roussillon la mieux classée à l'issue de la compétition dans le concours principal masculin.

Les coupes décernées aux lauréats des différents concours seront acquises définitivement.

ARTICLE 15 : Couverture des risques

L'ASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE. Tous les participants au challenge devront être, titulaires de la carte d'adhérent de leur ASCE ou apparenté avec l'adhérent, de manière à être couverts par l'assurance en responsabilité civile et individuelle.

L'ASCE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent (adhérent, association), y compris les équipements pour la compétition (boules de pétanque). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par un vol, etc...

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCE selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

ARTICLE 16 : Droit à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Tout participant au challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

ARTICLE 17 : Soins - Hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé (**N'oubliez pas de vous munir de votre carte vitale européenne à jour, à demander à votre caisse de santé**).

ARTICLE 18 : Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

ARTICLE 19 : Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.

Sortie culturelle 04 mai 2020

Départ en bus devant l'hôtel Président - Rendez-vous à 9 heures précises

BARCELONE



Camp Nou



Les Ramblas

Option 3 :

Visite guidée de Barcelone (repas pique-nique fourni).

Option 4 :

Visite du Parc Guell (sans guide) (repas pique-nique fourni).

Option 5 :

Visite du stade Camp Nou (sans guide) (repas pique-nique fourni).



Place D'Espagne



Parc Guell

VISTE DE GERONE et BESALU

Traverser un des ponts sur l'ONYAR pour aller flâner dans le centre historique de Gérone. Ses ruelles pentues vous mèneront à la cathédrale, aux bains arabes, au quartier juif...

Les plus courageux feront le tour des remparts (érigés au IX siècle) qui entourent la vieille ville. Du haut de ces remparts, un superbe panorama s'offre à vous.



Maisons sur la rivière ONYAR à Gérone



Bésalu

Pour les visites :

Rendez-vous à 17h précises au bus pour retour à l'hôtel

Visites déconseillées aux personnes ayant des difficultés à se déplacer



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2020



SOIREE DE GALA AU GRAND CASINO LLORET DE MAR Jeudi 07 MAI 2020

Départs en bus devant l'hôtel avec les horaires suivant :

- (Chaque 3 bus) 19h30 – 19h40 – 19h50 – 20h00

Pour arriver à :

- 20h00 – 20h10 – 20h20 – 20h30



Repas de gala avec boisson le jeudi 07 mai, départ en bus à partir de 19h30 pour le grand casino de Lloret de Mar.

Spectacle Music-hall avec le chanteur SAM et la danse du Ballet « Fantasy » ainsi que le chanteur FERNANDO (la voix de Julio Iglesias en français).



Bal jusqu'à 2 heures du matin. Un bar sera à votre disposition pour toute la durée de la soirée (boissons à votre charge).

Entrée gratuite au Grand Casino Costa Brava pour les + de 18 ans (situé sous la salle de spectacle), pensez à prendre votre carte d'identité.

Pour le retour, les cars partiront à partir de 0h30 chaque demi-heure en direction de l'hôtel, A chaque départ, tous les bus devront être complets. Repérer l'emplacement des bus pour le retour.